ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marine

Question écrite n° 20289

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson interroge M. le ministre de la défense sur la gestion du parc naval français. 60% des bâtiments de la marine arrivent en fin de vie, la moyenne d'âge de notre flotte est élevée (20,4 ans). De tels équipements nécessitent un véritable effort financier de la part des pouvoirs publics. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La marine nationale comprend quatre-vingts bâtiments de combat et de soutien qui constituent des unités militaires hauturières, capables d'agir durablement loin de leur port de base. Cette composante majeure est complétée par des moyens dédiés à l'action de l'État en mer, ainsi que par des bâtiments auxiliaires (navires hydrographiques, remorqueurs, bâtiments d'expérimentation, navires-écoles). La moyenne d'âge des bâtiments de combat et de soutien est actuellement de 20,3 ans. La marine nationale a entrepris le renouvellement d'une grande partie des navires de premier rang de sa flotte de surface. Ainsi, le premier bâtiment de projection et de commandement (BPC) Le Mistral a été livré à la marine nationale au début de l'année 2006 et le second, Le Tonnerre, à l'été 2007. Ces deux navires, destinés à remplacer les transports de chalands de débarquement Orage et Ouragan, constituent la composante principale du groupe amphibie pour la réalisation d'opérations amphibies de projection de forces. Deux frégates de défense aérienne, baptisées Forbin et Chevalier Paul, sont par ailleurs en fin de construction à Lorient dans le cadre du programme franco-italien Horizon. Ces navires, destinés à remplacer les frégates lance-missiles Suffren, désarmée en 2001 après 33 ans de services, et Duquesne, devraient être livrés respectivement fin 2008 et dans le courant de l'année 2009. S'agissant du programme de construction de frégates européennes multi-missions (FREMM), mené en coopération avec l'Italie, son objectif est de permettre à la marine nationale de disposer de capacités déterminantes pour la maîtrise du milieu aéromaritime et la frappe dans la profondeur. Le contrat global de réalisation, notifié le 16 novembre 2005, comporte, en tranche ferme, le développement et la réalisation pour la France de huit FREMM. Les programmes lancés pour le renouvellement de la flotte de surface devraient permettre, selon les projections actuelles, de ne pas dépasser en 2012 un âge moyen de 23 ans, ainsi que de retrouver une situation normale durant la décennie 2020-2030. La priorité ayant été donnée aux constructions nouvelles, les opérations de modernisation destinées à limiter les effets du vieillissement des bâtiments ont été ciblées sur les chasseurs de mines, avec l'installation d'un nouveau sonar de chasse aux mines, et sur les frégates F 70, rendues aptes à la mise en oeuvre de la nouvelle torpille MU 90. Pour ce qui concerne la flotte sous-marine de la marine nationale, deux programmes d'armement particulièrement structurants pour l'industrie navale militaire française sont actuellement conduits en vue d'assurer son renouvellement. Le programme de sous-marin lanceur d'engins de nouvelle génération (SNLE-NG), lancé en 1986 et destiné à remplacer les SNLE de type Le Redoutable, prévoit la construction de quatre bâtiments afin de permettre à la France, à terme, de disposer en temps de crise d'une permanence d'au moins deux sous-marins lanceurs d'engins à la mer. Le Triomphant a été le premier SNLE-NG admis au service actif en mars 1997, suivi du Téméraire en décembre 1999, puis du Vigilant en novembre 2004. La construction du quatrième et dernier SNLE-NG, Le Terrible, qui succédera à L'Inflexible,

dernier SNLE de type Le Redoutable, a été lancée en octobre 2000. Il sera admis au service actif en 2010. Par ailleurs, le programme de sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) Barracuda, qui permettra le remplacement, nombre pour nombre, des SNA de type Rubis actuellement en service, comprend le développement et la réalisation de six unités. La prochaine loi de programmation militaire définira les orientations en termes d'effort et de priorité dans les programmes d'armement, notamment ceux concernant la flotte française, pour les années 2009 à 2014.

Données clés

Auteur : M. Jean-Frédéric Poisson
Circonscription : Yvelines (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20289
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2941
Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7557